

SEANCE DU CCAS DU 30 JUIN 2026

DELIBERATION N° 2025_008

Décision modificative

Le mardi trente juin deux-mil-vingt-six le conseil d'administration du CCAS de RUY-MONTCEAU, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Guy RABUEL.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : Guy RABUEL, Alain ASTIER, Sandrine PRADELLE, Séverine ORELLE, Christine VERGER, Laëtitia MARGASSIAN, Jérôme VELLAY, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Franck CONESA, Célia BOURGEAT, Danielle MUET, Sandrine VELLAY-BALLY, Jacky RENAUX, Monique BROIZAT, Maud PERRIN, Serge DINET

Quorum : 9

Présents : 17

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 17

Secrétaire de séance : Séverine ORELLE

Afin de régulariser les résultats de fonctionnement dont la reprise lors du vote du budget était erronée, il est nécessaire d'adopter une décision modificative.

Un excédent de 271.17€ figurait en effet dans le budget primitif 2026 alors que le CFU a fait ressortir un déficit de 5 396.19 €. Cette différence sera compensée à hauteur de 5 667.36 € par une hausse du montant des dons qui seront versés par le comité d'animation municipal sur l'exercice 2026.

Il est également profité de cette décision modificative afin de prévoir une ligne pour des achats d'investissement qui pourraient être nécessaires durant l'année et ainsi remettre la section d'investissement à l'équilibre.



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	5 396.19 €	0.00 €	0.00 €
R- 002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	271.17 €	0.00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	5 396.19 €	271.17 €	0.00 €
R- 756-020 : Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 667.36 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 667.36 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	5 396.19 €	271.17 €	5 667.36 €
INVESTISSEMENT				
D-2188-023 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		7 596.19 €		5 667.36 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité **ADOpte** la décision modificative.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 30 juin 2026

Le Président du CCAS,

Guy RABUEL
Maire



Secrétaire de séance,

Séverine ORELLE
Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

CCAS de Ruy-Montceau _ Séance du 30 juin 2026
 Délibération n° 2025_008

